

● (12.50 p.m.)

J'ai toujours soutenu que les pensions de vieillesse devraient être universelles et que nous ne devons pas déplorer que les riches en bénéficient, car l'imposition a le don de remédier à cet état de choses et, si le remède n'est pas absolu, l'impôt peut toujours être rajusté pour en tenir compte. Je n'ai nullement l'intention de battre en retraite et de déclarer que les pensions de vieillesse ne doivent pas être taxées. Je dis que ceux qui n'ont pas d'autre revenu que leur pension de vieillesse, le supplément de revenu garanti et peut-être une autre petite pension doivent bénéficier d'un allègement de l'impôt; soit qu'on porte l'exemption au-dessus du niveau de leur revenu, soit qu'on leur accorde un crédit d'impôt. Il est insensé de parler de supplément de revenu garanti simplement pour hausser le revenu à un point déterminé par l'État, puis de retourner le fer dans la plaie en réduisant ce revenu au moyen de l'impôt.

Je réitère mon appui au principe selon lequel la pension de sécurité de la vieillesse doit être universelle et impossible afin que ceux qui touchent des revenus élevés soient obligés de la rembourser. J'estime toutefois que, soit par un processus de dégrèvement ou de crédit d'impôts, nous devons prendre toutes les mesures voulues pour que les retraités qui ne comptent que sur leur indemnité de pension de vieillesse et le supplément de revenu garanti ou encore sur une somme équivalente pour assurer leur subsistance n'aient pas à payer d'impôts.

Je compte bien que nous ne parlons pas dans le vide quand nous formulons cette demande aujourd'hui même, le mardi 15 juin. Dans trois jours en effet, le vendredi 18 juin, ce sera l'anniversaire de la bataille de Waterloo. J'espère que le ministre des Finances (M. Benson) évitera que ne se produise dans sa vie un événement de cette envergure en présentant un budget qui tiendra compte des misères et des inquiétudes des hommes. Une des choses que le ministre peut faire le 18 juin, c'est de présenter un budget qui soustraira les vieux citoyens appartenant aux catégories dont j'ai parlé à l'obligation de payer l'impôt sur le revenu. Même là, ils ne dormiront pas sur un lit de roses, mais cette précaution leur épargnera un peu de ces misères qu'endurent plusieurs d'entre eux qui croient que la juste société n'a pas tenu compte d'eux.

Monsieur l'Orateur, je crois pouvoir terminer mes commentaires avant l'ajournement d'une heure. L'autre groupement auquel je pensais est celui de nos vétérans, particulièrement ceux d'entre eux qui touchent l'allocation d'ancien combattant. Une mesure législative adoptée cette année a augmenté les pensions d'invalidité versées en vertu de la loi sur les pensions ainsi que les allocations versées en vertu de la loi sur les allocations aux anciens combattants. Lorsque ces deux modifications ont été annoncées, le 7 décembre dernier, il était question d'une augmentation de 15 p. 100 des paiements prévus par la loi. Les intéressés, surtout ceux qui reçoivent l'allocation d'ancien combattant, sont pardonnables d'avoir cru que leur situation serait améliorée de 15 p. 100. Après que la mesure eut été adoptée et que le gouvernement y eut annexé quelques règlements, il s'est révélé qu'il n'en était pas ainsi.

Le revenu maximum permis aux bénéficiaires d'allocations aux anciens combattants n'a pas été majoré de 15 p. 100, mais par le montant, en dollars, de l'équivalent de l'augmentation de l'allocation. C'était déjà une sorte de piège de fort mauvais aloi, mais la réduction la plus injuste et la plus inéquitable de toutes était renfermée dans le règlement établi en vertu de la loi sur les allocations aux anciens combattants, lequel force les bénéficiaires d'allocations à présenter une demande de supplément de revenu garanti qu'ils le veulent ou non. Le gouvernement a prétendu que, du fait que le revenu des anciens combattants ou des veuves est régi par la loi sur les allocations des anciens combattants, c'est-à-dire qu'il est établi à \$161 par mois pour un célibataire et \$271 pour un vétéran marié, peu importait si l'ancien combattant touchait l'argent comme pension de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti ou comme allocation aux anciens combattants.

Mis à part le problème psychologique et le fait que ces anciens combattants estiment qu'il est injuste qu'on leur applique une loi d'assistance sociale, il reste cette mesure que j'ai mentionnée il y a un moment, c'est-à-dire l'impôt sur le revenu. Obliger ces anciens combattants à accepter le supplément de revenu garanti au lieu de l'allocation aux anciens combattants, même si cela peut leur donner le même revenu brut, c'est oublier que la pension de vieillesse et le supplément de revenu garanti sont impossibles, tandis que l'allocation aux anciens combattants ne l'est pas. Ces personnes, qui se sentent déjà lésées de n'avoir pas reçu une augmentation de 15 p. 100 de leur revenu brut, ont aussi vu ce revenu diminuer à cause de l'impôt sur le revenu. On ne saurait blâmer les anciens combattants et les veuves d'anciens combattants, en particulier ceux qui touchent l'allocation aux anciens combattants, de penser que la société juste, si jamais elle a existé, les a oubliés.

Je pourrais apporter d'autres précisions qui ont été répétées à maintes reprises, notamment l'injustice pour la veuve d'un ancien combattant, lorsque ce dernier meurt un an après l'entrée en vigueur de cette modification. Si un ancien combattant meurt au cours de l'année qui a commencé le 1^{er} avril 1971, la veuve a droit au taux des personnes mariées durant un an, mais s'il meurt après cela, elle n'y a pas droit. Il y a plusieurs autres choses dans ce projet de loi. J'ai droit à 20 minutes, mais je me dépêche pour terminer mes remarques avant 1 heure. De cette façon, d'autres députés pourront parler de la société juste avant 6 heures.

Il y a deux autres questions dont je voudrais parler. Je critique le gouvernement. Je déplore le fait qu'en dépit de tous ces propos au sujet d'une société juste inspirée par l'amour et la compassion, le gouvernement n'ait pas agi dans l'intérêt de ces deux groupes de citoyens. Il a été des plus cruels envers nos citoyens âgés et nos anciens combattants. En ce qui concerne le présent gouvernement, il a laissé la société juste négliger ces gens. En leur nom, je le déplore très sincèrement.

M. l'Orateur: Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil.

(La séance est suspendue à 1 heure.)